

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DU 189 - Attribution de la dénomination "rue Colette Magny" à la voie prévue dans le cadre de l'aménagement de la résidence Edmond Michelet (19e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "rue Colette Magny" à la voie identifiée par l'indicatif AM/19 prévue dans le cadre de l'aménagement de la résidence Edmond Michelet et destinée à devenir publique, commençant au numéro 3 ter rue de Cambrai et finissant au numéro 88 rue Curial (19e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination "rue Colette Magny" est attribuée à la voie identifiée par l'indicatif AM/19, commençant au numéro 3 ter rue de Cambrai et finissant au numéro 88 rue Curial (19e).